COMMUNAUTÉ FRANÇAISE DE BELGIQUE

Faculté des Sciences Agronomiques de Gembloux

Diplôme d'Ingénieur chimiste et des Industries agricoles

Nous, président, secrétaire et membres du jury chargé par le Conseil d'Administration, sur avis du Conseil de Faculté, de procéder à l'examen à subir pour l'obtention du grade d'**ingénieur chimiste et des industries agricoles;**

Attendu que Mademoiselle Ingrid Vandersmissen, né(e) à Rocourt, le 13 novembre 1969 est porteur(se) d'un diplôme de candidat ingénieur agronome, délivré le 27 juin 1989, par la Faculté des Sciences Agronomiques de l'Etat à Gembloux et dûment entériné le 23 juillet 1991;

Attendu qu'elle a subi respectivement le 26 juin 1990 d'une manière satisfaisante le 29 juin 1991 avec Distinction et le 15 septembre 1992 avec Distinction la première, la deuxième et la troisième épreuves de l'examen d'**ingénieur chimiste et des industries agricoles**, lesdites épreuves comprenant les matières suivantes:

1° chimie théorique et physique; 2° chimie analytique; 3° chimie organique et biologique; 4° chimie et physique agricoles; 5° biologie et microbiologie industrielles; 6° physique industrielle; 7° techniques de l'ingénieur; 8° technologie et gestion des industries agricoles et alimentaires; 9° étude approfondie des aspects fondamentaux et appliqués de

Attendu qu'elle a présenté un travail sur "Marquage radioactif d'un heptapeptide à activité antibiotique en vue d'élucider son mode d'action".

Avons conféré et conférons à Mademoiselle Ingrid Vandersmissen le grade d'**INGENIEUR CHIMISTE ET DES INDUSTRIES AGRICOLES.**

En foi de quoi, nous lui avons délivré le présent diplôme, attestant en même temps que Mademoiselle Ingrid Vandersmissen a été réellement élève de la Faculté des Sciences agronomiques de Gembloux, et que les prescriptions des lois sur la collation des grades académiques et le programme des examens universitaires quant à la durée des études et à la publicité des examens ou des épreuves, ont été observées.

Le porteur,

Vandersmissen

Fait à Gembloux, le 15 septembre 1992.

par le jury,

Le secrétaire,

Les examinateurs,

Le président,

Vu par Nous,
Recteur de la Faculté,

Copie certifiée conforme à l'original
Gembloux, le 13-2-95

FORMULE D'ENTERINEMENT

Au nom de S. M. le Roi des Belges, nous, président et membres de la commission spéciale d'entérinement, instituée en vertu de la loi du 21 mai 1929;

Attestons que le présent diplôme a été délivré régulièrement et que toutes les conditions prescrites par la loi ont été observées en ce qui concerne les matières inscrites au programme légal.

En foi de quoi, nous l'avons entériné aujourd'hui 10-5-1994 et enregistré sous le n° 3063 folio 77 au registre, littera

Pour la Commission,

Bruxelles, le 10-5-1994.

Le membre secrétaire,

Le président,